

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

« Ça relance le débat... »

Le meurtre d'une jeune fille commis par un soldat qui sortait de son école de recrue «relance, a-t-on entendu à la radio et lu dans les journaux, le débat sur l'arme à la maison». «Relancer le débat», la formule est consacrée. Chaque jour, les médias signalent un nouvel événement qui «relance le débat». Aujourd'hui c'est sur les armes à la maison, demain ce sera sur le célibat des prêtres, sur l'adoption homosexuelle, la fusion des polices cantonales ou l'adhésion à l'Union européenne.

Il est compréhensible qu'un événement grave ou significatif engendre un débat sur les principes qu'il met en jeu. Mais la formule est tendancieuse en ce que le débat n'est jamais relancé que dans un seul sens. Le fait que les prêtres dans leur ensemble assument pleinement leur vœu de célibat, ou que la majorité des ménages homosexuels ne désirent pas adopter d'enfant, ou que les polices cantonales réussissent de superbes coups contre la grande criminalité, tout cela ne «relance» jamais le moindre «débat». C'est que la relance n'irait pas dans la bonne direction! La réussite économique de la Suisse restée en dehors de l'Union européenne n'a pas

relancé le débat sur l'adhésion et ses inconvénients. L'article fortement documenté et raisonné de notre ami Nicolas de Araujo¹ n'a pas «relancé le débat» sur les motifs politiques et militaires qui continuent de justifier que le soldat suisse conserve son arme à la maison.

Qu'une institution laisse apparaître la moindre faiblesse, voilà quelque chose qui «relance le débat». Qu'elle accumule les réussites, en revanche, cela ne relance rien du tout. Elles sont *a priori* jugées insignifiantes par rapport au seul critère qu'ils reconnaissent, celui du futur tel qu'ils se le représentent.

Le débat est piégé avant d'être relancé. Quels que soient les arguments échangés, sa conclusion est connue d'avance. «Tel événement relance le débat» ne signifie rien d'autre que «j'entrevois une ouverture en direction de la conclusion à laquelle on finira par arriver tôt ou tard»: l'accession des femmes à la prêtrise, la filière scolaire unique, la fusion des cantons...

La formule est utile en ce qu'elle nous éclaire sur les automatismes de pensée propres à notre société. Il y en a d'autres, comme «aujourd'hui on ne

peut plus...», ou encore «qu'on le veuille ou non...», qui toutes présentent cet avantage que le débat n'a plus besoin d'être fondé en arguments, mais juste d'être relancé dans la bonne direction.

«On ne peut plus tolérer des maîtresses enfantines non universitaires»; «qu'on le veuille ou non, la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est qu'une affaire de temps»; «nous n'éviterons plus longtemps l'intégration de l'armée suisse à l'OTAN»: ceux qui raisonnent ainsi ont à la fois raison et tort. Ils ont raison en ce qu'il mettent en lumière la mécanique qui, si on la laissait agir, nous conduirait effectivement là où ils disent que nous allons. Mais ils ont tort, comme l'homme qui déduirait de la certitude de sa fin prochaine que le plus raisonnable est de se coucher sans résister, voire de hâter le terme. Et ils ont même d'autant plus tort que les communautés politiques ont une capacité de survie, voire de renaissance, que ne connaît pas l'individu.

Généralement prononcées sur un ton triomphant, ces formules ne sont en fait que le constat veule et impuissant des pesanteurs qui nous accablent.

Personne n'échappe totalement aux préjugés égalitaires et unitaires de notre époque. Même ceux qui s'y opposent théoriquement sont tentés d'accepter l'idée d'un futur tout tracé. Simple, ils en inversent la signification. Ils cultivent l'amère satisfaction de savoir que notre monde court au désastre et de constater à chaque étape de cette course à quel point ils ont raison...

Ils ont tort! Les réalités demeurent, sous les «débat» qui les nient. Les principes qui les meuvent sont permanents, même s'ils ne sont pas toujours facilement perceptibles. Ces réalités et ces principes doivent être défendus avec d'autant plus de combativité qu'ils sont plus menacés. C'est vrai pour l'arme à la maison, c'est vrai pour l'école vaudoise et pour toutes les institutions sur lesquelles on ne cesse de «relancer le débat». Il faut refuser cet écrasement du présent par un futur encore à faire.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ «Les militaires suisses doivent conserver l'arme à domicile, n'en déplaise aux hypocrites», *La Nation* N° 1809, 27 avril 2007.

Lumières du Nord

C'est vraisemblablement pure coïncidence, mais c'est tout de même une sorte de belle fugue dont les beaux-arts nous ont comblés à Lausanne en ce mois de novembre: deux semaines après l'ouverture de l'exposition *Du Nord* au Palais de Rumine a débuté, comme en contrepoint, le onzième *Festival Bach de Lausanne*, présenté justement sous le titre «Lumière du Nord» par Matthieu Chenal. Kei Koïto, sa fondatrice et directrice artistique, n'a pas craint en effet de remonter vers le nord, vers Lübeck, dans le pays de Buxtehude, mort il y a juste trois cents ans (Bach avait donc 32 ans), pour que nous puissions découvrir et redécouvrir non seulement les œuvres du grand maître de Lübeck, mais aussi celles de compositeurs moins connus, voire inconnus, qui participèrent de la vie musicale intense de l'Allemagne septentrionale. Pour apprécier l'ampleur de l'événement, il faut avoir à l'esprit (et à l'oreille) qu'il comprenait non seulement cinq concerts donnés par des ensembles de musique baroque de premier ordre¹, mais aussi vingt-quatre récitals donnés aux belles orgues de Villamont et de Saint-Paul, en six «marathons», par les excellents organistes formés à l'école des Kei Koïto, Pierre-Alain Clerc, Jean-François Vaucher et Jean-Christophe Geiser, pour ne citer qu'eux.

Soit dit en passant, le terme de marathon évoque une performance plus physique qu'artistique (on ne peut s'empêcher d'imaginer un dessin de Burki): peut-être que la modestie naturelle des organistes y trouve son compte, mais c'est une erreur, qui d'ailleurs rebute l'amateur. Parlons d'auditions ou de récitals multiples, ou des «Nuits des orgues de Saint-Laurent», mais non plus de marathon.

Enfin, ce grand hommage à Buxtehude s'ouvrait le 9 novembre par la conférence de Gilles Cantagrel sur le thème «Bach face à Buxtehude: la rencontre de Lübeck»; Cantagrel appartient à cette race de conférenciers français dont on peut dire que chaque phrase est si nécessaire, chaque mot si juste qu'on n'en regrette pas un instant l'absence de citations musicales.

Et maintenant, à qui allons-nous donner la palme? A la *Venexiana* de Claudio Cavina qui a magnifiquement présenté la cantate *Membra Jesu Nostri* de Buxtehude (BuxW 75) dont les six grandes parties constituent en réalité un oratorio, ou bien plutôt à Manfredo Kraemer qui, à l'encontre des autres artistes, a consacré avec son *Rare Fruits Council* l'entier de son programme aux sonates et cantates buxtehudiennes? Ou bien encore à l'*Accademia Bizantina* d'Ottavio Dantone, dont l'ensemble fut le seul

à comprendre, pour le concert d'ouverture, un violone – plus grand qu'un violoncelle – et un archiluth, mais pas de théorbe? Et pourquoi pas à la Hollandaise heureuse, la *Beata Olanda*, qui, avec sa directrice et premier violon Claudia Hoffmann, nous a fait découvrir «*La musique de danse à l'époque de Buxtehude*», c'est-à-dire du hambourgeois William Brade, né en 1560, à J.-S. Bach, mort en 1750? Mais la palme, la *Rheinische Kantorei & Das Kleine Konzert* de Max Herman la mériterait aussi, qui parvint presque à remplir l'église Saint-François au concert de clôture du 18 novembre, avec des cantates des aînés de Buxtehude, puis de celui-ci même, enfin de son cadet Jean-Sebastien. On serait naturellement tenté de la donner à ce dernier, mais, outre que ce ne serait pas très poli à l'égard de son vieux maître, le dédicataire du festival, il y a eu encore d'autres surprises.

Nous n'allons pas infliger au lecteur le marathon des critiques des vingt-quatre récitals d'orgue, quand bien même il le mériterait tant par la variété des œuvres que par celle des talents des interprètes, non, mais on ne nous en voudra pas de donner la palme au couple Praetorius – Koïto. Mais quel Praetorius, dira-t-on, Hieronymus (1560-1629), son père, Jakob

(1530-1586), ou son fils Jakob (1586-1651)? Ni l'un ni l'autre, mais bien le petit-fils, Hieronymus III², né en 1614 et mort à l'âge de quinze ans, la même année que son grand-père, en 1629, considéré déjà à l'époque comme le grand espoir de la musique de l'Allemagne du nord («...die grosse Hoffnung in musica et organist»). M^{me} Koïto a su nous convaincre que la renommée de ce jeune prodige n'était nullement usurpée en nous donnant pour le vingt-cinquième et dernier récital, sur les orgues de Villamont, les trois versets du *Magnificat* du premier ton, composés par cet enfant pour notre émerveillement.

DANIEL LAUFER

¹ On peut se demander si la floraison inouïe (non pas au sens propre du terme) des ensembles, des concerts, des récitals, des festivals de musique baroque dans l'Europe entière n'est pas le fruit d'une réaction collective plus ou moins inconsciente contre les tentatives, heureusement précaires, d'envahissement des musiques inaudibles.

² Rien de commun avec le Michael Praetorius (1571-1621), organiste et compositeur important et prolifique, bien connu des fidèles réformés et luthériens, qui était, lui de Thuringe.

Les misères de Dignitas

Les journaux nous ont appris les difficultés que rencontre l'association Dignitas auprès du public zurichois, en raison du «tourisme de la mort» auquel elle se livre; comme son pendant en Suisse romande Exit, elle «aide» les malades las de la vie et des souffrances à quitter ce monde grâce à des moyens médicaux. Ce qui lui est reproché, c'est d'avoir une clientèle étrangère (essentiellement anglaise et allemande) et par conséquent de ne pas pouvoir exercer son activité au domicile des requérants, comme le fait Exit; c'est au domicile zurichois du directeur, l'avocat Ludwig Minelli, ou dans d'autres endroits privés, voire sur la voie publique ou à l'orée d'un bois, dans un camping-car, un van, une camionnette (!) qu'ont lieu des scènes qui se devraient discrètes. Les voisins sont spectateurs de l'arrivée des candidats et de celle des cercueils, et, en général le lendemain, du départ des cercueils avec leur hôte inclus. Ces sinistres spectacles ont entraîné des plaintes qui obligent Dignitas à changer souvent d'endroit (et qui lui ont valu le surnom de SDF); et dernièrement, un groupe politique a manifesté publiquement sa désapprobation au parlement et réclamé une nouvelle loi fédérale.

La législation fédérale déclare non punissable l'aide au suicide pour autant que celle-ci ne soit pas faite pour des mobiles égoïstes. L'Académie suisse des sciences médicales, de même que la Commission fédérale d'éthique, ont émis des directives pour cadrer la pratique de l'aide médicale au suicide. Toute demande doit faire l'objet d'un examen sérieux, renouvelé, pour établir la gravité de la maladie et des douleurs qu'elle entraîne, et leur évolution scientifiquement probable vers la mort, au-dessus de toute possibilité de traitement. La volonté du malade doit être exprimée de façon claire, si possible par écrit, ou en présence de témoins, et à plusieurs reprises. Par la suite, la mort doit être constatée par un médecin, qui peut ordonner une enquête.

En 1975 déjà (initiative cantonale zurichoise), en 1994 (motion Ruffy au Conseil national) et en 2001 (initiative

parlementaire Cavalli), la demande a été faite de légaliser non seulement l'assistance au suicide, mais, dans les mêmes circonstances, l'euthanasie directe, c'est-à-dire l'autorisation accordée aux médecins de donner la mort eux-mêmes; ce qui change tout-à-fait le sens de l'acte, et en fait, au lieu d'un suicide, un crime. (A noter que trois conseillers fédéraux, MM. Furgler, Koller et Blocher, appuyés par le Conseil dans son entier, ont successivement refusé de légiférer: à leur avis, la loi en vigueur est suffisante, et un cadre légal ad hoc aurait l'inconvénient d'officialiser aux yeux de l'opinion une activité qu'il s'agit de borner et non d'honorer.)

Ensuite des difficultés rencontrées par Dignitas et des réactions du public de Zurich et d'ailleurs, on pourrait penser et espérer que les missionnaires de la mort choisie se fassent plus discrets et se gardent d'amplifier encore une pratique qui fait scandale. Or, il n'en est rien: le président d'Exit, le Dr. Sobel, nous apprend que «Dignitas a été poussée à la faute» à cause des législations restrictives des pays voisins; et qu'en Suisse, les esprits ne sont pas encore familiarisés avec la méthode, reconnue en Belgique et en Hollande, de l'euthanasie directe; mais cela viendra: «Il faut attendre que le fruit soit mûr», ajoute-t-il.

Cette opinion propagandiste se lit aussi dans un éditorial de *24 heures* (9.11.07), à propos des «120 Allemands qui, l'an dernier, ont dû fuir leur pays vers la Suisse pour pouvoir y mourir selon leur ultime volonté. La seule qui compte».

Invitée à une émission de «C dans l'air» (France 5), de Calvi, qui avait pris pour thème le suicide assisté, Sylvie Arsever, journaliste au *Temps*, nous a surpris en banalisant le sujet, et surtout en minimisant entièrement les réactions que notre société manifeste à l'égard des manoeuvres de Dignitas; il suffirait d'un peu de temps, comme pour le Dr. Sobel, pour que les oppositions disparaissent: on y est presque. Il est vrai que, dans certains de ses papiers au *Temps*, Sylvie Arsever nous a déjà montré qu'elle ne fait aucune différence

entre l'apparence des choses et leur être, leur poids réel dans la vie humaine. N'existe que ce qui se voit et se touche; tout le reste est «philosophie, conviction autoproclamée, quelque chose comme la transcendance, en somme». Pour ce genre de pensée, la mort n'est rien en soi, il n'y a que la façon de s'en accommoder qui compte.

Interrogé à la radio, le Dr. Cavalli, ex-conseiller national socialiste tessinois, parle d'une nouvelle initiative visant à légaliser l'euthanasie (le crime); notre société étant «pluraliste» dans ses conceptions philosophiques, il n'y a pas de raison qu'une partie des citoyens impose ses convictions aux autres; conclusion (comme on pouvait s'y attendre): s'il faut choisir, c'est la solution la moins exigeante, la plus laxiste, la libéralisation, qui l'emporte.

Reprenant l'histoire de vingt et un patients ayant eu recours à Exit pour des douleurs diverses, physiques, psychiques ou psychologiques pendant les années 2001 à 2005, un groupe de médecins de l'Institut de médecine légale de Genève publie ses constatations et conclusions dans la *Revue médicale suisse* du 10 octobre dernier. Ce sont vingt et une personnes dont les demandes de suicide ont été acceptées. «Ces patients, dit l'article, bien que ne présentant pas de maladie mortelle en soi, ont, pour des raisons diverses, liées à leur état de santé et leur environnement social, décidé de mettre fin à leurs jours.» On peut retenir que cette assistance au décès ne concerne pas des situations de fin de vie inéluctable, mais qu'il y a là déjà une amorce de glissement vers une décision légère, «à la demande».

Un autre article, du 31 octobre, dû à la plume de médecins et divers collaborateurs du CHUV, porte sur l'assistance au suicide en hôpital de soins aigus. La complexité de telles situations nécessite la formation d'équipes pluri-disciplinaires dans les domaines médical (y compris des soins palliatifs), éthique, spirituel, psychologique; elles doivent se confronter chaque fois avec la famille (dont il faut souvent deviner les relations que celle-ci entretient avec le malade), éven-

tuellement encore avec un «représentant thérapeutique», et concilier toutes les opinions diverses des intervenants. A cet égard, remarque le psychiatre, «il faut admettre que nous sommes en chemin [...]». Mais devant les problèmes posés par les soins, par l'attention au respect et à la dignité des malades, par les émotions et les comportements des membres de la famille des patients en fin de vie, nous ne serons jamais tout-à-fait prêts: nous devons toujours faire face – en partie démunis et impuissants – à l'ineffable mystère de la vie.» «Ce sont justement les simplifications abusives de certaines organisations d'assistance au suicide qui indignent.»

Terminons par quelques remarques d'un médecin genevois inspirées des vingt et un cas d'Exit, sur *Les dérives du suicide assisté*: «L'assistance au suicide ne se limite pas dans les faits aux patients ayant un pronostic fatal à court terme, comme le montre la rétrospective de vingt et un patients ne souffrant pas de maladie mortelle, et pour lesquels «dans certains cas toutes les alternatives de traitement n'ont pas pu être tentées».

– Malgré les réglementations en vigueur, en 2004, environ 50% des cas d'euthanasie pratiqués en Hollande n'étaient pas rapportés. De plus, en 1995, 28% des suicides assistés et des euthanasies ne correspondaient pas à la volonté explicite du patient.

– Le «suicide assisté d'exception», même non punissable sous certaines conditions, n'est pas pour autant synonyme de bonne pratique. En effet, il transgresse un interdit fondateur de toute société humaine.»

Il y a une différence essentielle entre le «non-punissable» (au regard de la loi positive) et le «souhaitable», «ce qui est bien» (qui regarde la loi morale intérieure, la conscience). Nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir, à propos de la déclaration mi-figue, mi-raisin de la Fédération des églises protestantes de Suisse, dont nous venons de prendre connaissance.

GEORGES PERRIN

Aspects de la vie vaudoise

Concerts

(fm) Parmi la multitude de concerts précédant Noël, nous en avons choisi deux. Tout d'abord celui que nous propose, ce dimanche 9 décembre à 16h00, la Chapelle vocale de Romainmôtier dans l'abbatiale éponyme avec le concours de solistes et de l'ensemble baroque d'Annecy, Musica Poetica. Placés sous la direction de Michel Jordan, les interprètes nous proposent une des plus célèbres cantates de Bach, *Wachet auf, ruft uns die Stimme*, BWV 140, pour le 27^e dimanche après la Trinité (jouée pour la première fois le 25 novembre 1731), ainsi que le non moins célèbre et splendide *Magnificat* du même compositeur. Ce programme, qui ne paraît pas très original, l'est pourtant: en effet, le *Magnificat* sera donné dans sa version originale pour le temps de Noël, autrement dit avec l'insertion de quatre pièces, trois pour chœur (*Vom Himmel hoch, da komm ich her, Freut euch und jubiliert, Gloria in excelsis Deo*) et une pour soprano et basse (*Virga Jesse floruit*), dont l'exécution devait incomber à un groupe particulier de chantres, détaché du groupe principal. En reprenant son œuvre quelques années après sa création, Bach en modifia l'orchestration et laissa de côté ces morceaux pour ne

garder que le texte latin du cantique de Marie. Reléguées dans l'oubli, ces pages non négligeables méritent pourtant d'être connues.

Quant à l'autre concert, nous l'avons retenu non seulement pour la qualité des interprètes, mais aussi pour l'originalité de la combinaison. Sous la direction de Dominique Gesseney-Rappo, l'ensemble choral «Côte & Chœur» (chœur d'hommes), le ténor Bertrand Bochud et le quatuor Sine Nomine s'associent en effet pour interpréter une série de chants de Noël traditionnels; le quatuor seul jouera le quatuor op.18 N° 2 de Beethoven et proposera ensuite, avec le ténor, une création de Dominique Gesseney lui-même, *Nunc dimittis*.... [Dates et lieux: samedi 15 décembre à 20h, temple de Morges; jeudi 20 décembre à 20h30, temple d'Yverdon; dimanche 23 décembre à 17h, temple de Lutry]

L'une des meilleures syrah du monde est vaudoise!

(fm) Félicitations aux vignerons Grognez père et fils de Villeneuve, dont la syrah a obtenu le troisième rang lors d'un concours international qui s'est déroulé début novembre en Italie. Si on précise encore que les deux premiers rangs sont revenus à nos amis valaisans,

on peut vraiment dire que nos vins n'ont plus à rougir devant les productions venant de France, d'Italie, d'Australie ou des Etats-Unis.

Abbaye restaurée

(fm) L'abbaye de Montheron, située près de Cugy, mais sur le territoire de la commune de Lausanne, date du XII^e siècle. L'humidité qui monte de la rivière toute proche commençait à ternir sérieusement les murs de l'église et une rénovation s'imposait. Elle a pu être menée à bien, de 2004 à 2006, grâce au financement conjoint de la commune de Lausanne et de l'Association des Amis de l'Abbaye de Montheron. Un livre tout fraîchement sorti de presse conte les différentes étapes de cette restauration et donne une multitude de renseignements sur l'histoire, grande ou petite, de ce lieu paisible et retiré. [*Abbaye de Montheron, 1142 – restaurée et inaugurée en 2006*. Editions Ouverture, 1052 Le Mont-sur-Lausanne]

Chronique sportive

(ar) Plusieurs Vaudois se sont illustrés lors de la dernière course à la voile à travers l'océan Atlantique, la «Transat Jacques Vabre», entre Le Havre (France) et Salvador de Bahia (Brésil).

Associé au Français Franck Cammas, Stève Ravussin a gagné l'épreuve de la catégorie multicoques, sur leur bateau *Groupama*, en battant de surcroît le record de l'épreuve: à peine plus de dix jours pour la traversée.

Yvan Ravussin, frère de Stève, a terminé à la troisième place du même classement, naviguant avec le Français Bidegory sur *Banque Populaire*. Dans la catégorie monocoques, Bernard Stamm et son coéquipier tricolore Tanguy Carion ont fini troisièmes, sur leur bateau *Cheminées Poujoulat*. Notons que Bernard Stamm a repris la mer seul dans l'autre sens, pour ramener le bateau en Bretagne et tenter de se qualifier pour le «Vendée Globe» 2008, tour du monde en solitaire sans escale!

En trampoline, les Vaudois Michel Broillet et Ludovic Martin ont obtenu une belle médaille de bronze aux récents championnats du monde à Québec (Canada), derrière un duo de Japonais et une paire d'Australiens.

Un futur cuisinier vaudois en or

(ar) Laurent Arn, apprenti cuisinier à l'Hôtel des Trois Couronnes, à Vevey, a gagné le titre de meilleur apprenti cuisinier de Suisse, lors d'un concours organisé par les Jeunes restaurateurs d'Europe; bravo à lui.

Le mâle, c'est mal

Michel Schneider, psychanalyste et écrivain français, auteur d'un livre¹ remarqué sur Marilyn Monroe, aime les femmes; il ne tient pas à ce qu'elles deviennent «des hommes comme les autres».

Dans un pamphlet² paru peu avant les élections françaises, il s'inquiète de la confusion des sexes à laquelle conduit ce qu'il appelle le «socialisme sexuel», incarné par la «petite mère des gens», Ségolène Royal. Celle-ci a déclaré un jour: «J'ai été élevée dans des conditions très prudes». Elle voulait dire «rudes». Ce lapsus renvoie à une préoccupation d'ordre sexuel que Ségolène (prénommée à sa naissance Marie-Ségolène) exprime dans un nombre considérable de projets législatifs destinés à protéger les femmes et à punir les hommes de leur virilité trop expansive.

L'auteur constate d'abord que la différence des sexes tend à s'effacer. Sous la pression des lobbys féministes, les femmes veulent ressembler aux hommes en devenant leurs égales. En même temps, les hommes sont appelés à se féminiser. L'activisme des associations homosexuelles accroît encore la confusion. Ensuite, il remarque que l'indifférence pour le sexe opposé augmente. Dans sa pratique de psychanalyste, il a affaire soit à des adultes aspirant à demeurer enfants, soit à des adolescents peu pressés de grandir et prêts à tous les détours pour ne pas affronter réellement l'autre sexe. La sexualité, hygiénique, «sécurisée», devient un échange contractuel de prestations. Sa part violente et obscure gêne.

La frénésie législative vise surtout la sexualité de l'homme. Le viol est

censé plus grave que le meurtre, c'est le crime des crimes. Le viol conjugal est reconnu. Contre tous les principes du droit, c'est la personne accusée de harcèlement, en général un homme, qui doit prouver son innocence. On poursuit les clients des prostituées. Il faudrait punir non seulement les actes délictueux, ce qui est juste, mais aussi les fantasmes. On a passé d'un excès à l'autre. Naguère, seules les femmes, adultères ou prostituées, se retrouvaient au tribunal. Aujourd'hui, c'est à l'homme de payer la facture de son désir.

La manie de légiférer contre le mâle révèle une intention plus profonde, celle de s'attaquer à ce que les psychanalystes (accusés de passer du camp progressiste à celui des réactionnaires...) nomment l'«ordre symbolique», ensemble de lois non écrites qui structurent et unissent les communautés humaines. On le fait au nom de la «libération» sexuelle. Or liberté et sexualité ne font pas bon ménage. Le psychanalyste Lacan riait d'entendre associer les deux termes. C'est précisément l'ordre symbolique auquel on s'en prend qui civilise des pulsions très violentes.

La différence des sexes, anatomique, biologique, socialement et historiquement déterminée, fonde la construction des êtres humains. Il est indispensable que le père laisse sa marque pour empêcher la mère de «posséder» son enfant. Or la modernisation des lois vise à destituer le père et le mâle. Il faut ébranler la «domination masculine». On modifie la transmission du nom de famille, on s'attaque au langage lui-même, soupçonné de refléter l'injuste préséance du mâle.

Ce faisant, la différence des sexes est attaquée là où elle est structurante, dans la famille, tandis qu'elle est magnifiée dans la politique où son rôle est secondaire. Le matriarcat s'installe grâce aux quotas et à la parité. Les revendications féminines dissimulent le fait que les femmes sont déjà au pouvoir. Elles maîtrisent la procréation. Enseignantes, pédiatres, psychologues, juges des affaires familiales, elles monopolisent les professions concernées par la formation et l'éducation. Pour assurer cette position, certaines féministes affirment que les femmes savent mieux «gérer» les situations difficiles parce qu'elles «jonglent» avec les tâches ménagères et leurs obligations professionnelles. «Ménagère» et «manager» sont des mots apparentés; l'idée d'assimiler la politique à la gestion du foyer se renforce. Malheureusement pour les féministes, la politique reste gouvernée par des règles particulières qui s'imposent aux personnes des deux sexes.

Michel Schneider s'effare de la légèreté avec laquelle les députés s'occupent des thèmes psycho-sexuels. L'Assemblée nationale a besoin d'une seule nuit blanche pour bouleverser un ordre millénaire. Son analphabétisme en la matière fait qu'elle est démunie face aux pressions des groupes féministes et homosexuels. Que le code civil n'affirme pas expressément que le mariage unit un homme et une femme lui suffit pour légitimer le mariage gay. Elle relègue au niveau législatif des questions (l'inceste par exemple) qui appartiennent à un ordre supérieur. Une prolifération de lois tatillonnes et vindicatives prétend remplacer l'ordre symbolique mis à mal. On punit le député UMP du

Nord Christian Vanneste pour «propos homophobes» parce qu'il ose prétendre que, d'un point de vue social, l'homosexualité est inférieure à l'hétérosexualité!

L'amour et le consentement justifient toutes les nouveautés. Les partenaires sont autorisés à faire n'importe quoi «du moment qu'ils s'aiment».

Malgré ces constats, l'auteur reste optimiste pour le futur proche. La différence sexuelle ne disparaîtra pas de sitôt. L'asexualité d'Etat ne triomphera pas. L'exigence d'égalité en matière sexuelle engendre d'abord la confusion, puis la séparation des sexes et enfin la solitude. Ce n'est pas ce que les gens veulent au fond d'eux-mêmes. Ils sentent bien que la différence n'est pas une discrimination. Les femmes continueront à susciter l'ardeur virile pour parvenir à l'amour et les hommes ne cesseront pas d'entrer dans le jeu amoureux pour assouvir leur désir. Cette dialectique de séduction et de ruse conquérante concourra toujours à l'unité du couple.

Peut-être la technique troublera-t-elle cet ordre millénaire. La pilule a permis la sexualité sans conception. La procréation assistée a rendu possible la conception sans rapports sexuels. L'utérus artificiel ou le clonage autoriseront-ils la procréation sans corps? Michel Schneider serait désolé que ce «progrès» soit offert un jour. Quel agrément la vie perdrait!

JACQUES PERRIN

¹ Michel Schneider, *Marilyn dernières séances*, Grasset 2006.

² Michel Schneider, *La Confusion des sexes*, Flammarion 2007.

Revue de presse

Agitation présidentielle

M. Beat Kappeler n'est pas tendre avec la présidente de la Confédération. On peut lire sous sa signature, dans *Le Temps* du 1^{er} décembre:

[...] *Micheline Calmy-Rey a fait un forcing extraordinaire à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Et c'est là que l'observateur a comme un doute, sur quatre points.*

Ses déplacements vers les capitales du monde entier ont eu une cadence telle qu'aucun cabinet du monde ne pourrait assurer une préparation réelle. C'est tout simplement creux. La deuxième remarque affaiblit en partie cette première constatation – la Suisse n'a pas tant de différends profonds et urgents avec tant de pays qui méritent un déplacement du chef de l'Etat. Une préparation approfondie n'est donc pas de mise. Mais alors c'est inutile.

Troisièmement, la fonction de président de la Confédération n'a rien d'extraordinaire, elle suit le tournant de l'ancienneté, et sa vraie tâche n'est que celle de coordonner le gouvernement. Les absences presque quotidiennes du Palais pour des voyages à l'extérieur ou à l'intérieur du pays sont peu compatibles avec l'accomplissement de cette tâche.

Enfin, les conseillers fédéraux ne sont pas élus par le peuple. Leur présence aux quatre coins du pays, les enterrements, les réconforts, les entretiens avec la population ne sont donc pas la première obligation de ces hauts fonctionnaires fédéraux.

Le fait que la Suisse n'a pas été invitée à la conférence sur le Proche-Orient à Annapolis n'intervient pas «malgré l'activité intense» de la poli-

tique étrangère suisse, mais probablement à cause de celle-ci. Car les journaux avaient colporté la remarque de Condoleezza Rice (chef de la diplomatie des Etats-Unis, réd.), après sa rencontre avec la présidente suisse: Je ne veux plus jamais voir cette femme-là. [...]

Pas béat d'admiration, M. Kappeler! Nous non plus.

Du caprice de Marianne à l'appétit de Josef

L'inénarrable Marianne Huguenin cite, à l'appui tardif de sa décision de renoncer à son siège au Conseil national au profit de Josef Zisyadis, un proverbe turc (*sic*) dans son blog publié par 24 heures du 30 novembre: «Un homme ne peut porter deux pastèques sous le bras».

Marianne ne pouvait mieux dire: Josef a emballé les Verts au point de siéger dans leur groupe parlementaire.

Si Luc Recordon venait à être élu au Conseil fédéral, Zisyadis lui succéderait-il au conseil d'administration de la Banque cantonale vaudoise? Ce serait la deuxième pastèque...

Ph.R.

Juvenilia LXXXIII

– Bonjour, Monsieur.

– Bonjour, Antoine. Si tôt le matin, ton haleine sent déjà la fumée. J'avais espéré que tu avais réussi à arrêter.

– Je ne vois pas ce qui pourrait me pousser à cesser de fumer.

– *Mens sana in corpore sano.*

– D'accord, j'arrête de fumer si vous arrêtez vos citations latines!

Des armes

Le monde politique et médiatique s'est beaucoup agité au sujet du récent meurtre d'une adolescente, à Höngg (Zurich), par un soldat de 21 ans tout juste sorti de son école de recrue. Le jeune homme s'est servi de son fusil d'assaut personnel. On ignore pour l'instant les motifs de son acte (il ne connaissait pas la victime) ainsi que la provenance de la (ou des) balles. Il n'avait pas reçu de munition de poche «à n'utiliser qu'en cas de guerre», puisque à partir d'octobre le gouvernement avait décidé de ne plus confier ces munitions aux soldats, soi-disant pour éviter les morts trop fréquentes liées à l'usage de l'arme personnelle. Aujourd'hui, ce fait divers pousse la gauche, qui a déjà lancé il y a quelque temps une initiative pour l'interdiction de l'arme à domicile, à réclamer encore que les fusils d'assaut et pistolets de nos soldats soient entreposés à l'arsenal. Le ministre de la Défense Samuel Schmid ne se prononce pas encore, vraisemblablement pour mieux feindre de céder à la pression populaire lorsqu'il s'agira de désarmer ses administrés.

Les médias ont raison de dire que le retrait de la munition de guerre ne suffit pas à protéger la population. Le meurtre de Höngg montre qu'il ne servait à rien de priver le citoyen-soldat de munition. Cette mesure n'empêche pas qu'un déséquilibré s'en procure facilement. Le Conseil fédéral devrait donc revenir sur sa décision et exiger que l'armée confie à nouveau des munitions de guerre aux soldats.

En plus d'abolir cette mesure inutile, il faut s'attaquer au problème des gens trop dangereux pour posséder une arme. La solution n'est pas d'interdire

l'entreposage de l'arme personnelle à domicile. Faire cela n'aboutira qu'à désarmer les gens normaux alors que les fous furieux finiront toujours par trouver de quoi commettre leurs forfaits. Pour appuyer son appel à ranger tous les fusils à l'arsenal, le *Tages Anzeiger* (28 novembre 2007) a publié une liste de onze meurtres commis durant les cinq dernières années avec une arme militaire. A y regarder de plus près cependant, dans la majorité de ces cas l'arme utilisée n'était pas celle du meurtrier, c'est-à-dire qu'il ne s'agissait pas de celle que l'armée lui avait confiée personnellement. Ainsi l'auteur du massacre de Zoug (en septembre 2001) n'avait jamais accompli de service militaire.

L'exemple d'autres pays plus restrictifs montre que les interdictions n'arrêtent pas les tueurs: les autorités devront s'attaquer aux facteurs sociaux, culturels et médiatiques qui encouragent certains enragés à faire usage des armes, qu'elles soient militaires ou non.

N. A.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Un article constitutionnel supplétif?

En juin 2008, la Suisse et l'Autriche accueilleront une manifestation sportive de grande envergure, le championnat d'Europe de football (EURO 08). Pour prévenir les méfaits des hooligans, ces vandales modernes liés à ce type de manifestation, la Berne fédérale a mis au point un arsenal juridique spécial. Cinq mesures doivent s'appliquer par paliers contre les voyous: l'enregistrement dans une banque de données, l'interdiction de se rendre dans un pays précis, l'interdiction de périmètre, l'obligation de se présenter à la police et la garde à vue.

Sous l'angle juridique, la base constitutionnelle des trois dernières mesures est plus que douteuse. Le droit pénal traditionnel permet de punir les actes répréhensibles commis ou en cours de préparation, mais il ne connaît pas les sanctions préventives. Dans ces circonstances, les Chambres fédérales ont décidé de limiter la durée de validité de ces trois mesures à fin 2009, à l'occasion d'une modification de la loi fédérale «instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure» (LMSI).

Dans un message du 29 août 2007, le Conseil fédéral propose de pérenniser ces mesures d'une manière originale, que nous pourrions qualifier de «droit constitutionnel supplétif». Deux voies sont envisageables:

- soit les cantons ratifient et mettent en vigueur un concordat avant le 1^{er} janvier 2010, auquel cas les trois mesures provisoires de la LMSI sont abrogées;
- soit la voie concordataire échoue et la compétence formelle serait alors conférée à la Confédération; peuple et cantons se verraient alors soumettre le texte suivant:

Elle [la Confédération] peut légiférer en vue de prévenir et de maîtriser la violence et les débordements lors des manifestations sportives. (art. 68 al. 4 nouveau Cst. féd.)

La procédure de consultation a mis en évidence une large préférence pour la solution concordataire, avis partagé par le Conseil fédéral. Si la voie constitutionnelle l'emportait, elle serait cependant limitée:

En mettant au premier plan le lien matériel avec le sport, nous signalons en outre que la nouvelle disposition (limitée aux débordements violents lors des manifestations sportives) ne met pas en question le partage des compétences entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la sécurité. (Message du Conseil fédéral, FF 2007 p. 6119)

* * *

Comment apprécier ces propositions du pouvoir fédéral? Dans l'idéal, il serait souhaitable que les grandes

manifestations sportives n'engendrent ni violence, ni hooliganisme, mais avant demander la lune!

Sur le plan institutionnel, il est réjouissant de constater que la voie du concordat entre cantons souverains soit soutenue comme alternative à l'attribution d'une compétence nouvelle à la Berne fédérale. On peut y voir un effet positif de la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT), mais aussi une application concrète des convictions fédéralistes du Chef du Département fédéral de justice et police.

Si la solution concordataire aboutit dans ce dossier, on peut espérer

qu'elle crée un précédent et qu'elle soit utilisée à l'avenir dans des affaires plus importantes. Le droit constitutionnel supplétif pourrait en fin de compte renforcer le fédéralisme.

ANTOINE ROCHAT

P. S.: La *Feuille des avis officiels* du 30 octobre dernier signalait l'entrée en vigueur du concordat latin sur l'exécution des peines, remplaçant un accord du même genre de 1984, et relevait que le nouveau texte était un effet de la RPT.

† Germaine Cornaz

M^{me} Cornaz, fidèle de notre mouvement depuis les années trente du siècle passé, nous a quittés dans sa 94^e année. Pendant plusieurs décennies, elle a participé à la correction du journal que vous tenez entre vos mains. A cause de problèmes de mobilité, elle avait dû se résoudre à renoncer à cette tâche, à son grand regret et celui de ses coéquipiers: M^{me} Cornaz dépitait avec une rigueur inexorable, non seulement les coquilles orthographiques, mais surtout des erreurs de logique qui passaient bien souvent inaperçues aux yeux des autres correcteurs. Jusqu'à la fin, elle a gardé une lucidité et une intelligence hors du commun.

Ce fut d'ailleurs une source de tourment pendant les dernières années: faire cohabiter une vivacité intellectuelle de quadragénaire et un corps miné par le grand âge. «Pourquoi Dieu me garde-t-il si longtemps en vie?» demandait-elle encore il y a quelques semaines. Car M^{me} Cornaz aspirait à la vie éternelle à laquelle elle s'était préparée par la prière, la fréquentation des sacrements, mais aussi l'écriture d'ouvrages de spiritualité qui forçaient l'admiration de théologiens professionnels.

De clarté en clarté est le titre d'un de ses livres qui résume bien ce qu'elle fut pour nous: une présence lumineuse. Nonante-trois ans, et on ne peut se dé-

partir du sentiment que c'est trop tôt, que les conversations ont été interrompues, qu'on avait encore beaucoup à apprendre d'une personnalité aussi riche. Que M^{me} Cornaz repose dans la paix qu'elle a méritée.

LA RÉDACTION

Carnet de décès

Le 4 novembre dernier, notre ami, M. Frank Mayor a eu le chagrin de perdre son épouse, M^{me} Helga Mayor.

Née en Norvège, M^{me} Mayor avait gardé de ses origines un léger accent, tant dans sa prononciation que dans sa tournure d'esprit, et, tout en étant pleinement active dans le train de campagne de Bel Air, elle conserva sa vie durant un grand attachement pour sa jeunesse à Bergen. Élégante et affectueuse, elle régnait sur Bel Air.

Elle avait déployé un grand réseau de relations et d'amitiés, notamment dans la paroisse de Cheseaux où elle s'était engagée généreusement.

Ce décès à peine survenu, un autre devait emporter dans son sommeil le 28 novembre M. Christian Mayor. Le fils aîné de M. et M^{me} Mayor était hospitalisé depuis un an et demi.

Toute notre sympathie à notre ami et à ses deux enfants, Anne Janin et Guy Mayor, que ces décès si rapprochés affectent durement.

«Ecole 2010» et la censure

Le soussigné a récemment reçu une lettre signée par les responsables du comité Ecole 2010, adressée à tous les enseignants et à la presse. Les auteurs de l'initiative souhaitaient, au début de l'année scolaire, présenter leur argumentaire et une liste de signatures dans les conférences des maîtres du Canton. Or le Directeur général de l'enseignement obligatoire a interdit la diffusion de ce message, s'appuyant sur un article de la loi scolaire destiné à protéger de la propagande les élèves et les parents (!). Certes, il y a aussi des parents parmi les enseignants convoqués aux conférences des maîtres...

Sans se laisser désarçonner par cet abus de pouvoir manifeste, les initiateurs ont demandé à M^{me} Lyon un avis de droit de son service juridique sur cette décision. Ils attendent une ré-

ponse depuis le début du mois d'octobre. Ainsi sont pensés les droits civiques, la liberté d'expression, la «transparence» et le «partenariat» dans les hautes sphères de l'Ecole vaudoise.

Cette initiative, rappelons-le, est le fruit d'un travail sérieux, juridiquement inattaquable, exécuté par des professionnels bénévoles, hors de toute affiliation politique. Que récolte-t-elle de la part des autorités? Censure, mépris, silence. Eh bien, sachons faire du bruit autour, afin qu'elle aboutisse:

Signez et faites signer l'initiative «Ecole 2010: sauver l'école», et n'oubliez pas le délai de retour des listes fixé au 17 janvier 2008!

J.-B. ROCHAT

Qui a écrit cela?

Le fédéralisme est notre ciment. Il est notre principale «langue commune». Il est le seul système à même d'assurer l'harmonie dans l'heureuse diversité qui prévaut dans notre pays. Or, cette harmonie est indispensable à la pérennité de la Suisse et à son ouverture vers l'extérieur. En d'autres mots, il nous faut accepter et approfondir nos diversités pour assurer notre cohésion et pour apprécier les diversités des autres. Après une éclipse, le patriotisme revient au goût du jour. Nous avons pu le constater lors de notre dernière fête nationale. Reste à savoir à quelle entité va cet attachement. A la Confédération ou à notre canton? Ces temps, il est surtout question de l'amour de la Suisse, tandis que le sentiment d'appartenance à un canton reste sous le boisseau. Pourtant, dans notre pays, l'un ne peut aller sans l'autre. On célèbre la Suisse parce qu'elle nous permet d'être vaudois.

Ces lignes remarquables sont extraites du *Message pour le Jeûne fédéral*

2007 du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, paru dans la *FAO* du 7 septembre 2007. Aucun lecteur n'a fourni la réponse exacte, ce qui fait penser que ce mandement n'est plus lu en chaire le dimanche du Jeûne dans les églises vaudoises.

La Nation n'est pas réputée pour la richesse de ses pages *people*. C'est pourtant de ce milieu que provient notre nouvelle citation:

Il y a quelques années, quand les hommes politiques ne pouvaient pas sonder la population, leurs discours n'étaient pas écrits en fonction de ce que les gens voulaient entendre. Ils prenaient souvent des décisions fortes. S'ils avaient pu sonder leurs électeurs, ils auraient sûrement agi autrement. Aujourd'hui, beaucoup de choses se font malheureusement de cette manière.

Le premier lecteur ou la première lectrice à nous fournir l'auteur de ces propos gagne un abonnement d'une année à *La Nation*.

Le Coin du Ronchon

100% zéro Z

On l'a bien compris lors de la campagne qui a précédé les dernières élections fédérales: il est des politiciens dont il faudrait ne plus parler, tant la simple évocation de leur nom dans la presse – fût-ce pourtant avec quelque hostilité, pour dénoncer le scandale dont ils s'entourent ou pour révéler leur comportement indigne – suffit à entretenir artificiellement leur indésirable existence politique. L'idée avait germé dans le cerveau fébrile du rédacteur en chef d'un hebdomadaire romand: publier un journal dans lequel on ne parlerait plus, juré promis, de l'horrible monsieur X ou de l'affreux monsieur Y – sauf d'un bout à l'autre de l'éditorial, ainsi que sur la couverture. Nous croyons que ce principe devrait particulièrement s'appliquer au sinistre monsieur Z.

L'histrion popiste, agitateur opportuniste, parlementaire par subterfuge, vert par dépigmentation soudaine, n'existe en effet que par sa présence dans les médias. Il ne faudrait pas grand chose pour le faire disparaître. Il suffirait que *La Nation* et quelques

autres grands journaux cessent de mentionner son nom. Voyez le quotidien rouge de la capitale, qui, évoquant le futur métro et l'ancienne «Ficelle», n'a rien trouvé de mieux que de rapporter les souvenirs d'enfance de notre *poor lonesome* communiste: «[...] Un véritable rite: tous les dimanches, nous allions à Ouchy après l'église. Ce qui avait la plus grande importance pour moi, mon principal souci, c'était de prendre ma place favorite, assis à l'envers sur le siège à côté du conducteur, pour avoir la même perspective que lui. Avoir le privilège de cette place particulière nécessitait une véritable course de vitesse dès l'ouverture des portes! [...]»

On devrait boycotter ce genre de tribune offerte à un politicien qui ne le mérite pas... Mais quand même, qu'est-ce qu'on a rigolé d'apprendre ainsi que, depuis tout petit, Josef le Rouge jouait déjà des coudes pour occuper les meilleures places!

C'est promis, la prochaine fois on ne parlera plus de lui.

LE RONCHON